FEMME AVENIR Meurthe et Moselle a eu le plaisir d'accueillir Véronique Guillotin

Pour sa réunion de rentrée, FEMME AVENIR Meurthe et Moselle a eu le plaisir d'accueillir Véronique Guillotin, Sénatrice de Meurthe et Moselle et Conseillère Régionale Grand Est. Cette élue a un parcours atypique : médecin libéral installée à Villerupt, mère de 3 enfants, ceinture noire de judo, elle s'engage pour la 1ere fois en politique en 2009 aux élections législatives, en qualité de suppléante. Par la suite, elle se présentera aux élections municipales. Elle sera élue Vice Présidente en charge de la santé en 2016 et est aujourd'hui Présidente de la Commission « Santé, Solidarité et Citoyenneté ». Elue Sénatrice en 2017, elle occupe actuellement le poste de Vice Présidente de la Commission des Affaires Sociales.



1. L'accès au soin sur les territoires Véronique Guillotin a constaté un changement des pratiques professionnelles chez les jeunes médecins et les pouvoirs publics ne l'ont anticipé, ce qui génère des difficultés. Les jeunes médecins aiment toujours autant leur travail, mais ne veulent plus travailler en individuel. Ils souhaitent aussi des horaires réguliers et veulent prendre du temps en famille. Pour répondre à leurs attentes, des maisons médicales ont vu le jour ; elles permettent de répondre aux besoins d'une population vieillissante et de constituer des regroupements médicaux. Le département de la Meuse a été visionnaire en la matière car depuis 10 ans, il a mis en place de telles structures; alors que des territoires denses s'en sortent moins bien (Alsace, Moselle) car ils n'ont pas su anticiper les besoins. Il existe de nombreuses contraintes pour pouvoir réaliser un tel équipement; l'Agence Régionale de Santé ne labellise pas la structure s'il n'y a pas 2 Emplois Temps Plein de médecin. La Région accorde des aides pour la construction des maisons de santé. Le Sénat a travaillé sur un plan de coordination de santé; deux approches sont apparues : santé et aménagement du territoire; d'où un débat sur l'obligation d'installation de médecins en zone rurale. Il est primordial de trouver un équilibre entre les attentes des différentes parties concernées : - le médecin cherche des services de proximité près de chez lui, - les collectivités territoriales doivent être garants de l'accès aux soins : mobilités, parking, ... - les maisons de santé ont des effets positifs en termes de soins (auparavant, les médecins de famille manquaient d'informations et de contacts avec les autres professionnels (assistantes sociales, kinésithérapeutes, infirmiers,...). Ce travail en équipe fait qu'il y a plus de professionnalisme aujourd'hui. Il faut savoir qu'un projet de Maison de Santé prend 5 ans ; il est indispensable de raccourcir ce temps et d'être plus souple sur la forme. L'urbain se trouve aussi en manque de professionnels de santé, d'où la création de structures spécifiques sous différentes formes : maison de santé, pôle médical, centre de santé, ...

Véronique Guillotin observe également la situation sous l'angle du transfrontalier. Le Luxembourg est un « aspirateur » de compétences. La Région Grand Est forme des infirmières alors que le Luxembourg n'en forme quasiment pas. Il y a une différence de salaires importante : 1 700 € en France / 2 500 au Luxembourg (pour 39 h). Par ailleurs, la qualité de travail dans les hôpitaux luxembourgeois est très supérieure. Aussi, les infirmières formées en France vont travailler au Luxembourg.

La Région Grand Est considère qu'il est nécessaire de mettre en place un institut transfrontalier des soins, mais le Luxembourg a refusé et forme du personnel Bac + 2, qui est peu recruté car les employeurs luxembourgeois préfèrent les personnels français plus formés.

2. Les outils de santé La télémédecine a augmenté pendant la crise sanitaire. Jusqu'à la pandémie Covid 19, la Sécurité Sociale avait peur d'une flambée des actes et a freiné le développement de cet outil de santé; mais la crise sanitaire a permis d'expérimenter cette pratique médicale innovante et de rembourser des actes nécessaires. La télémédecine a incité le médecin à s'équiper (tablette pour le diagnostic, ...) et à proposer des ordonnances sécurisées. Il existe des maisons de sport santé ; mais elles disposent de peu de moyens et la question du remboursement des actes « sport santé » n'est pas résolue. Il est primordial de remettre les patients atteints de maladies chroniques au sport (diabète, ...). Au delà de l'activité physique, un travail important est fait sur l'alimentation, l'accompagnement social, ...

D'une manière générale, la prévention n'est pas suffisamment développée en France. La vaccination est essentielle ; en se faisant vacciner, on évite des décès. Pour ce qui est de la vaccination Covid : effectivement, on ne connait pas les impacts à long terme d'un tel vaccin, mais les effets secondaires sont identifiés et le bénéfice du vaccin est supérieur aux inconvénients. De son expérience en centre de vaccination, Véronique Guillotin indique que les médecins arrivent à raisonner les personnes qui ont des questions ou des inquiétudes ; en revanche, cela est impossible avec les « complotistes ». Elle a identifié les différentes phases au cours de la période de vaccination : les personnes fragiles, les seniors, puis ceux qui y étaient contraints et étaient un peu tendus, et enfin les jeunes (réceptifs à la démarche). Qu'en sera-t-il dans 6 mois ? « La vaccination a permis de bien gérer la 4e vague. S'il n'y a pas de variant, cela devrait aller. Il est probable qu'une 3e injection soit proposée ».

3. Questions - Réponses Un débat s'engage sur l'utilité de l'Agence Régionale de Santé. Ce service de l'Etat n'a guère été performant pendant la crise sanitaire; pour autant, le gouvernement n'affiche pas de volonté politique de faire évoluer son fonctionnement. Le Gouvernement a bien prévu un plan Grand Age, mais a abandonné l'ambitieux plan Dépendance. Pour ce qui est de la loi Bioéthique, le débat s'est cristallisé sur la Procréation Médicalement Assistée (PMA), question reposant davantage sur des clivages sociétaux que politiques. Les parlementaires ont approuvé le remboursement de la PMA. Il est fort probable que la PMA conduise à la Gestation pour Autrui (GPA). Le texte a également porté sur les gamètes et le don d'embryons. Sur cette thématique, la loi suit la société et ne freine pas les choses. Cependant, elle donne un sens éthique à ces évolutions scientifiques. En ce qui concerne la fin de vie, Véronique Guillotin rappelle que c'est la loi Léonetti qui s'applique et qu'il est indispensable de prévoir une directive anticipée pour exprimer ses souhaits en la matière. Pour elle, 95 % des cas de fin de vie sont bien gérés car on dispose aujourd'hui de soins palliatifs, de temps d'échanges avec la famille et le patient, qui permettent de laisser partir les malades sans souffrance. L'euthanasie est un autre sujet ...

Conclusion positive de notre intervenante :

« c'est un engagement passionnant et enrichissant, qui me permet d'aider les gens ». Son maître mot : l'anticipation, la présence sur le terrain, l'évaluation de ce qu'on fait ...